



MAIRIE de Les Chapelles-Bourbon

République Française

Département de Seine et Marne – Arrondissement de Melun – Canton de Fontenay-Trésigny

Arrêté municipal n° 23-2026

Arrêté de police de la circulation

Le Maire de la commune de Les Chapelles-Bourbon,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route,

CONSIDÉRANT la demande de l'entreprise PAGOT représentée par M. Cochapin Camille -ZAC du Sourdunois – BP 103 – Sourdun 77483 – PROVINS cedex, pour les travaux d'aménagement sécuritaire de la rue de Beaumarchais,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les travaux d'aménagement sécuritaire, rue Beaumarchais, seront effectués à partir du 07 septembre 2026 pour une durée de 5 semaines.

Article 2 :

la circulation sera alternée par des feux tricolores, la vitesse sera réglementée à 30 km/h, et il sera interdit de stationner.

Article 3 :

La signalisation et la sécurisation des travaux seront effectuées par l'entreprise.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié à la Mairie, inscrit au registre des actes et copie sera adressée :

- SAS PAGOT
- Gendarmerie de Mortcerf

Fait à Les Chapelles-Bourbon,
Le 03 septembre 2026
L'adjoint au Maire,
Jacques COCHAUD

